

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 11 janvier 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Bernard BROGNARD qui donne procuration à Jean-Michel TOURNIER, Anne-Lise GASNER

Secrétaire de séance : Victor PEREIRA

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 novembre 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Délibération pour l'organisation de la Foire de la Rentrée :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Groupe d'Animation de Frambouhans qui informe le Conseil Municipal du souhait d'arrêter l'organisation de la Foire de la rentrée qui a lieu le dernier dimanche d'Août, au vu du peu d'attractivité que celle-ci apporte depuis plusieurs années. Monsieur le Maire confirme le manque d'attrait de cette manifestation qui est en partie dû au manque d'investissement de l'association des commerçants non sédentaires de Montbéliard.

Après délibération (13 pour, 1 abstention), le Conseil Municipal valide la demande de Monsieur le Président du GAF, un courrier sera envoyé à Monsieur le Président des Commerçants Non Sédentaires pour l'avertir de cette décision.

3. Courrier pour une demande de droit de place

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu dernièrement en Mairie concernant une demande pour stationner un camion ambulancier le dimanche matin sur le parking du Proxi dans le but de réaliser des ventes de pâtisseries.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette demande moyennant une somme mensuelle

* de 15.00 € et autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier à l'intéressé.

4. Courrier divers

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu dernièrement en Mairie d'un futur propriétaire d'une parcelle de terrain au lotissement « Le Tacot » demandant la possibilité de couper deux sapins sur le territoire de la commune dans le but de gagner de l'ensoleillement sur sa parcelle et d'éviter que ceux-ci ne tombent en cas de vents forts.

Après s'être rendu sur les lieux, Monsieur le Maire confirme la dangerosité de ces deux sapins, et propose que ceux-ci soient exploités et vendus sous couvert de l'ONF.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé au pétitionnaire.

5. Ouverture de crédit :

Afin de pouvoir payer des factures d'investissement, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2135/134 pour 3210.00 €. Sachant que ces écritures seront reprises lors de l'élaboration du budget 2016, le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

6. Modification du règlement du lotissement « Le Tacot » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 30 mars 2015 autorisant la construction de maison d'habitation avec des toits terrasses, il est nécessaire d'apporter une modification à l'article 10a concernant la hauteur actuelle des constructions.

Article 10a : hauteur des constructions actuelles :

a. Les constructions peuvent comporter :

- a. - un sous-sol entier ou partiel (sauf pour les lots 8, 9, 13 et 14 voir article c)
- b. Un rez-de-chaussée ou rez de sol sur un même ou plusieurs niveaux reliés entre eux par des escaliers ou des rampes (voir article 10c) pour l'altitude du rez-de-chaussée pour les lots 8, 9, 13 et 14)
- c. Un étage aménagé dans les combles si la disposition le permet.

Est substitué par l'article suivant :

Article 10a : hauteur des constructions actuelles :

- b. Les constructions peuvent comporter :
 - a. - un sous-sol entier ou partiel (sauf pour les lots 8, 9, 13 et 14 voir article c)
 - b. - La hauteur des constructions mesurée ne devra pas excéder une hauteur de 6 mètres par rapport à l'égout de toiture ou à l'acrotère en tout point par rapport au sol naturel à l'aplomb de ce point. Les lots 8, 9, 13 et 14 devront respecter les altitudes indiquées à l'article 10 c)

Après délibération (13 pour, 1 contre), le Conseil Municipal valide la proposition.

7. Travaux d'assainissement Rue Florimond LAUBERT, Rue de la Baume, Rue des Bouleaux et Rue du Crotôt :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a provoqué une réunion avec les services du département et de l'Agence de l'Eau afin de connaître les modalités de subventions possibles si la commune poursuivait sa politique de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Un classement de priorité de travaux est émis par l'Agence de l'eau pour la commune :

- Si la commune est classée en zone P1 (faible priorité) : elle bénéficie d'une subvention de 20 % (Département + Agence de l'Eau)
- Si la commune est classée en zone P2 (grande priorité) : elle bénéficie d'une subvention de
 - 30 % du département sans plafond (taux de 2015 à confirmer courant mars)
 - 30 % de l'Agence de l'Eau plafonnée à 2 000.00 € par foyer raccordé si les travaux concernent moins de 200 raccordements (programme de subvention 2013-2018)

Au vu des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement restant à faire sur la commune, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation dans le but de trouver un Maître d'œuvre afin de réaliser l'étude et de connaître les estimatifs des différents travaux. En fonction des montants, une décision sera prise sur la date de réalisation de ces travaux. En parallèle, Monsieur le Maire propose de consulter le SIVU de l'eau du Plateau Mâchois afin qu'il étudie la pertinence de réaliser les travaux sur le réseau d'eau potable.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à lancer la consultation.

La séance est levée à 21h20.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 11 janvier 2016

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements envoyé par une personne ayant reçu le colis des anciens.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Laurence BIWERSI-PATOIS souhaite se retirer des commissions Finances et Ressources Humaines, Communication, Bâtiments et Patrimoine, Forêt et Cadre de Vie.

Information n°3 :

Une conseillère soumet l'idée de pouvoir parler des projets avant que ceux-ci ne soit annoncés lors des vœux du Maire. Monsieur le Maire et les adjoints feront le nécessaire dans la mesure du possible.